

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

· Nom du produit : Dilutif universel U

· Code du produit : 8810133

· Producteur/fournisseur :

Reactolab SA
Au Verney 1
CH-1077 Servion

Email : info@reactolab.ch

Tel. +41 (0)21 903 32 32

Fax +41 (0)21 903 31 67

· Service chargé des renseignements : Département sécurité produit

· Renseignements en cas d'urgence :

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
CH-8030 ZÜRICH

Tél.: +41 (0)1 251 51 51

Tél.: +41 (0)44 251 66 66

Fax : +41 (0)44 252 88 33

Numéro de cas d'urgence national : 145

2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

· **Caractérisation chimique**

· **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· **Composants contribuant aux dangers :**

Aromatiques

10-25 %

Xn; R 10-20/21-38

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

Acétates Xi, F; R 11-36-66-67	10-25 %
Cétones Xi, F; R 11-36/37-66-67	2,5-10 %
Alcools Xi; R 10-37/38-41-67	2,5-10 %
Ether glycolique R 10	2,5-10 %
Alcools T, F; R 11-23/24/25-39/23/24/25	< 2,5 %

3. IDENTIFICATIONS DES DANGERS

Principaux dangers (directive 1999/45/CE) :



Xi : Irritant

F : Facilement inflammable

Selon les nouveaux pictogrammes de danger (SGH) :



• **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Phrases de risque :

R 11 Facilement inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation / Nocif par contact avec la peau

R 36/38 Irritant pour les yeux / Irritant pour les voies respiratoires

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

Conseils de prudence :

S7/9 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité et dans un endroit bien ventilé.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et consulter un ophtalmologiste.

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

4. PREMIERS SECOURS

• Indications générales :

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

• après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes et consulter un médecin.

• après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Faire absorber du charbon médicinal.

• Indications destinées au médecin :

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

• Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Migraine

Engourdissement

Perte de connaissance

Troubles cardio-vasculaires

Ivresse

Spasmes

Paralysie respiratoire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

• Moyens d'extinction :

CO₂, mousse, poudre d'extinction.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau.

• Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

• Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration (ARI) indépendant de l'air ambiant.

• Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

• Les précautions individuelles :



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

• Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

• Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7. PRECAUTION DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Manipulation :

• Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

• Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Risque d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

Stockage :

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.

Prévoir des sols résistant aux solvants.

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

• Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.

• Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans emballages bien fermés.

Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8. PROCEDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EPI

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

• Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

108-88-3 Toluène

VME (Suisse)

Valeur momentanée : 760 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme : 190 mg/m³, 50 ppm

M, C, H

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

VME (Suisse)

Valeur momentanée : 870 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme : 435 mg/m³, 100 ppm

M, D, H

141-78-6 acétate d'éthyle

VME (Suisse)

Valeur momentanée : 2800 mg/m³, 800 ppmValeur à long terme : 1400 mg/m³, 400 ppm

C

78-93-3 méthyléthylcétone

VME (Suisse)

Valeur momentanée : 590 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme : 590 mg/m³, 200 ppm

M, C, H

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

110-19-0 acétate d'isobutyle

VME (Suisse) Valeur momentanée : 960 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme : 480 mg/m³, 100 ppm
C

79-20-9 Acétate de méthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée : 2440 mg/m³, 800 ppm
Valeur à long terme : 610 mg/m³, 200 ppm
C

Méthyl-2 propanol-1

VME (Suisse) Valeur momentanée : 150 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme : 150 mg/m³, 50 ppm
C

67-63-0 alcool isopropylique

VME (Suisse) Valeur momentanée : 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme : 200 mg/m³, 200 ppm
C, M

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME (Suisse) Valeur momentanée : 720 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme : 360 mg/m³, 100 ppm
C

67-56-1 Méthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée : 1040 mg/m³, 800 ppm
Valeur à long terme : 260 mg/m³, 200 ppm
H, M, C

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

• Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• Equipement de protection individuel :

• Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir une douche d'œil sur le lieu de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

• Protection respiratoire :

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre à gaz A.

• **Protection des mains** : Gants résistant aux solvants.

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :**

Gants en caoutchouc fluoré - FKM (0.4 mm).

Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).

• **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

• **Protection du corps** : Vêtement de protection résistant aux solvants.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

• Indications générales.

Forme :

liquide

Couleur :

incolore

Odeur :

caractéristique

• Modification d'état

Point de fusion :

< -20°C

Point d'ébullition :

57°C (ASTM D 1078)

• **Point d'éclair** :

< 0°C (DIN 51755)

• **Température d'inflammation** :

> 270°C

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

- **Auto-inflammation** : Le liquide ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion** : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **Limites d'explosion** :
 - inférieure : 1,0 Vol %
 - supérieure : 11,5 Vol %
- **Pression de vapeur à 20°C** : 105,0 hPa
- **Densité à 20°C** : 0,861 g/cm³ (ASTM D1218)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C** : non ou peu miscible
- **Valeur du pH** : non applicable
- Indice de réfraction (20°C) à 20°C : 1,422 - 1,438
- **Teneur en solvants** :
- Solvants organique** : 100,0 %

10. STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Substances à éviter** :
Acides puissants.
Agents d'oxydation.
- **Réactions dangereuses** : Dégagement de gaz / vapeurs explosibles.
- **Produits de décomposition dangereux** :
Hydrocarbures.
Acide acétique.
Gaz/vapeurs inflammables.

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC500 déterminantes pour la classification :**

108-88-3 Toluène

Oral	LD50 636 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h 49 mg/l (rat)
	LC50/6h 5879-6281 ppm (rat)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Oral	LD50 2840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 4500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h 6350 mg/l (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50 5600 mg/kg (rat)
	4935 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h 1600 mg/l (rat)

78-93-3 méthyléthylcétone

Oral	LD50 3300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 >8000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h 20 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

Irrite les muqueuses.

Peut dégraisser et irriter la peau à l'usage prolongé ou répétitif.

- **des yeux :** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Toxicité subaiguë à chronique :**

Peut affecter le foie, les reins et le système nerveux central.

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

• Indications toxicologiques complémentaires :

Danger par résorption dermique.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

• Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Le produit est modérément/partiellement biodégradable.

• Comportement dans des compartiments de l'environnement :

• Mobilité et potentiel de bio-accumulation :

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes est probable.

$\log P(o/w) > 3$

• Effets écotoxiques :

• Toxicité aquatique :

108-88-3 Toluène

EC0 29 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/48h 11,5 mg/l (Daphnia magna)

IC50/72h 12 mg/l (alg)

LC50/96h 13 mg/l (Carassius auratus)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

EC50/24h 165 mg/l (Daphnia magna)

LC50/3h 46 mg/l (alg)

LC50/48h 86 mg/l (Leuciscus idus)

LC50/96h 14 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

141-78-6 acétate d'éthyle

EC10/16h 2900 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/48h 717 mg/l (Daphnia magna)

IC50/48h 3300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50/96h 230 mg/l (Pimephales promelas)

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

78-93-3 méthyléthylcétone

ECO	1150 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	5091 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	4600 mg/l (Leuciscus idus)
	3220 mg/l (Pimephales promelas)

• **Remarque** : Nocif pour les organisme d'eau.

• **Indications générales** :



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13. CONSIDERATION RELATIVE A L'ELIMINATION

• **Produit** :

• **Recommandation** :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques.

• **Emballages non nettoyés** :

• **Recommandation** :

Les emballages non nettoyés peuvent contenir des mélanges explosifs gaz-air.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

• **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique)** :

• **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)** :

3 Matières liquides inflammables.

• **Indice Kemler** :

33

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

- **No ONU :** 1993
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation du produit :** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A
(pression vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum)(TOLUENE, ACETATE D'ETHYLE)
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-E,S-E
- **Désignation technique exacte :** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ETHYL ACETATE)
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation technique exacte :** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ETHYL ACETATE)
- **Indications complémentaires de transport :**
Fiche de transport pour le transport routier :
Numéro : 1311

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les produits dangereux.

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

• Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn : Nocif

F : Facilement inflammable

Selon les nouveaux pictogrammes de danger (SGH) :



• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Toluène

xylène, mélange d'isomères, pur

Phrases de risque :

R 11 Facilement inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation / Nocif par contact avec la peau

R 36/38 Irritant pour les yeux / Irritant pour les voies respiratoires

Conseils de prudence :

S7/9 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité et dans un endroit bien ventilé.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et consulter un ophtalmologiste.

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

• Prescriptions nationales :

Législation de toxicité Suisse :

N°-OFSP/N°-TED : 82261

Classe de toxicité : 4

• Classe de pollution des eaux :

Classe de pollution des eaux WGK 2 (selon liste, D) : polluant

Dilutif universel U

malumiere N°: 4-030210

Date de création : 3 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 15 février 2010

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.